



Duathlon du Val de Saône

Trévoux, samedi 9 mai 2026

Règlement de l'épreuve

Table des matières

1.	Les formats de course :	2
	Cross Duathlon jeunes :	2
	Duathlon S (sélectif D3 - individuel – relais) :	Erreur ! Signet non défini.
	Duathlon 2.Dispositions réglementaires :	3
3.	Epreuves et horaires :	4
	Duathlon S D3.....	4
	Duathlon S Open :	5
	Cross Duathlon jeunes.....	5
4.	Pénalités :	5
5.	Ravitaillements :	6
6.	Inscriptions et classement :	6
7.	Assistance médicale :	6
8.	Responsabilités :	6
9.	Droit à l'image / CNIL :	7
10.	Epreuve éco-responsable :	7
11.	En cas d'annulation de l'épreuve :	7
12.	Récompenses :	7

Le samedi 9 mai 2026 se déroulera la cinquième édition du duathlon, du Val de Saône, avec l'organisation de 3 DUATHLON S (sélectif D3 Hommes, sélectif D3 Femmes, et Open), et de 3 cross DUATHLON pour les jeunes de 6 à 15 ans.

Cette épreuve se déroulera sur le bas-port de Trévoux, avec un parcours vélo qui empruntera les routes entre les communes de Trévoux et Saint-Bernard pour les sprints, et le chemin de halage pour les courses jeunes.

L'épreuve est inscrite au calendrier de la ligue Auvergne Rhône Alpes de triathlon.

Ce règlement s'appuie sur la « Réglementation des épreuves nationales 2026 » consultable sur ce lien :

<https://drive.google.com/file/d/1Xeqm0ZI9Gabf-tFu0VtzVoTYDCWHb7cD/view?usp=sharing>

1. Les formats de course :

- Cross Duathlon jeunes :

Duathlons réalisés sur la base de distances suivantes :

	Course à pied	Vélo	Course à pied
Jeunes 1 Mini poussins / poussins (6-9 ans)	500m	1km	250m
Jeunes 2 Poussins / Pupilles (10-13 ans)	1km	3km	500m
XXS Jeunes Pupilles /Benjamins / minimes (12-15 ans)	1500m	6km	750m

L'utilisation d'un VTT est impérative pour prendre le départ des Cross Duathlon.

Chaque coureur ne peut s'inscrire qu'à une course.

- Duathlon S (Open - individuel – relais)

La course se dispute sur la base d'un format Duathlon Sprint (course à pied 2.5km / vélo 22 km / course à pied 5 km)

Le nombre de départs maximum par vague est fixé à 180 (total des départs individuels + relais)

Course individuelle ouverte à partir de la catégorie cadet.

Course en relais ouverte à partir de la catégorie Benjamins. Mais les athlètes des catégories Benjamins et Minimes ne pourront s'aligner que sur l'une des 3 disciplines. Et en aucun cas, il ne leur sera possible de s'aligner sur une épreuve individuelle.

En relais, les catégories peuvent être mélangées de Benjamin à Master. Les relais peuvent être composées de 2 ou 3 athlètes. Ils peuvent être féminins, masculins ou mixtes.

1 bracelet de chronométrage par relais, mais 1 dossard par relayeur.

Les relais se font par transmission de la puce, à l'intérieur de l'aire de transition.

2. Dispositions réglementaires :

Pour le bon suivi de course et l'application de la réglementation FFTRI, chaque athlète doit être muni d'un porte dossard avec 3 points d'attache.

Toute aide extérieure est interdite sur la totalité des 3 disciplines et lors des transitions.

Les décisions des arbitres officiels devront être respectées.

Les athlètes doivent se présenter à l'entrée de l'aire de transition avec le dossard accroché (non plié, non coupé) et le casque attaché sur la tête.

Les relais doivent se présenter au complet.

Tous les embouts des guidons de vélo devront être obturés.

Pour la partie cycliste :

- Course sur circuit, avec drafting autorisé. A ce titre :
 - Il est interdit pour les concurrents doublés par ceux ayant un tour d'avance de prendre abri derrière ceux-ci.
 - Les prolongateurs vélo, type contre-la-montre ou ajouts aux guidons sont interdits.
 - Les roues pleines (lenticulaire, paraculaire, etc...) sont interdites.
 - Toute extension ou reconfiguration des poignées permettant un usage alternatif est strictement interdite.
 - Pour leur sécurité, les athlètes doivent être en possession d'un casque de vélo à coque dure.
 - Se référer à la Règlement Sportive 2026 pour tous les détails : §6.6.2 Équipements

Pour la partie natation :

- L'utilisation de la combinaison néoprène est soumise à la réglementation en vigueur :

Annulation de l'épreuve	Combinaison Obligatoire	Combinaison Interdite
≤ 12°C	< à 16°C	> à 24,5°C

- Le port d'un bonnet de bain est obligatoire. La numérotation de ce bonnet ne l'étant plus, l'organisateur n'est plus tenu de le fournir. Chaque participant doit donc se présenter avec le sien.
- En cas de température de l'eau trop basse, de conditions météo jugées dangereuses par l'organisation ou de qualité d'eau impropre, la natation sera remplacée par une course à pied de 2.5km.

Nos épreuves sont agréées par la Fédération Française de Triathlon et soumises à la réglementation générale de cette fédération.

3. Epreuves et horaires :

Les duathlons S et les cross Duathlon jeunes auront lieu le samedi 9 mai 2026.

Le retrait des dossards se fera au stand accueil situé à l'accueil :

- A partir de 6h30 pour les duathlons (D3 et Open), et ce jusqu'à 1 heure avant le départ de la course.
- A partir de 12h pour les Duathlons jeunes, et ce jusqu'à 1h avant le départ de la course.

- **Duathlon S D3 : ouverture du parc à 7h00 / fermeture du parc à 8h00 /**

Briefing à 8h15 pour la vague D3 masculine

Briefing à 9h15 pour la vague D3 féminine

- **Epreuve Course à pied 1**

Les concurrents doivent se présenter au départ course à pied au plus tard cinq minutes avant leur horaire de départ.

Départ sous l'arche de départ, sous la passerelle de l'estacade

- **Epreuve cyclisme :**

Le circuit (7 boucles de 2.7km) est tracé sur route fermée à la circulation. Les 1.5km d'aller et retour sont sécurisés par des bénévoles. Le parcours sera fléché à l'aide de panneaux spécifiques et de signaleurs.

Le drafting est autorisé.

Les athlètes doivent impérativement rouler du côté droit de la route, respecter obligatoirement le sens de circulation, et le code de la route.

- **Epreuve course à pied :**

Le parcours se fera sur l'estacade de Trévoux, et sur le chemin de halage en deux boucles de 2,5km.

- **Duathlon S Open : ouverture du parc à 11h00 / fermeture du parc à 11h45 / briefing à 12h15 / départ course à 12h**

- **Epreuve Course à pied 1**

Les concurrents doivent se présenter au départ course à pied au plus tard cinq minutes avant leur horaire de départ.

Départ sous l'arche de départ, sous la passerelle de l'estacade

- **Epreuve cyclisme :**

Le circuit (7 boucles de 2.7km) est tracé sur route fermée à la circulation. Les 1.5km d'aller et retour sont sécurisés par des bénévoles. Le parcours sera fléché à l'aide de panneaux spécifiques et de signaleurs.

Le drafting est autorisé.

Les athlètes doivent impérativement rouler du côté droit de la route, respecter obligatoirement le sens de circulation, et le code de la route.

- **Epreuve course à pied :**

Le parcours se fera sur l'estacade de Trévoux, et sur le chemin de halage en deux boucles de 2,5km.

- **Cross Duathlon jeunes : ouverture du parc à 13h45 / fermeture du parc à 14h30 / briefings et départs des courses à partir de 14h45**

- **Epreuve course à pied 1 :**

Départ groupé des jeunes athlètes sous l'arche.

Le parcours se fera essentiellement sur l'estacade de Trévoux. Boucle de 500m à 1500m en fonction de la course.

- **Epreuve VTT :**

Le tracé empruntera le chemin de halage. 1 boucle de 1km pour la course 6-9 ans. 2 boucles de 1.5km pour la course 10-13 ans. 3 boucles de 2km pour la course 12-15 ans.

- **Epreuve course à pied 2 :**

Le parcours se fera essentiellement sur l'estacade de Trévoux. Boucle de 250m à 750m en fonction de la course.

4. Pénalités :

Tout concurrent surpris en train de jeter le moindre déchet dans la nature sera sanctionné d'un carton Jaune « Stop&Go » si correction, ou d'un rouge (disqualification) si non correction de la faute constatée.

Les dossards concernés par une pénalité seront notés sur un tableau que chaque concurrent a la responsabilité de consulter. Sur le format S, la pénalité est de 10 secondes.

5. Ravitaillements :

Cross Duathlons jeunes : Ravitaillement solide et liquide : avant le départ et à l'arrivée.

Duathlon S D3 et OPEN: Ravitaillement liquide : au début de la course à pied, et au début du 2^{ème} tour de la course à pied. Ravitaillement solide et liquide à l'arrivée.

6. Inscriptions et classement :

Les inscriptions peuvent être saisies à partir du site de l'épreuve : www.triathlon-du-val-de-saone.com

Aucune inscription ne sera prise en compte par courrier, mail ou téléphone.

Toute participation à une compétition est soumise à la réglementation suivante :

- **Le licencié majeur ou mineur** devra présenter une licence compétition délivrée par la Fédération Française de Triathlon en cours de validité à la date de la manifestation.
- **Le non-licencié majeur** devra prendre connaissance du "Formulaire Info Santé", attester de la bonne compréhension des informations délivrées, et acheter un pass compétition.
- **Le non-licencié mineur** devra remplir avec une personne exerçant l'autorité parentale le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, et acheter un pass compétition.

Si une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention du pass nécessitera la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive de moins de 6 mois.

Une pièce d'identité devra être présentée par tous les participants lors du retrait des dossards.

Pour l'épreuve qualificative D3, Présentation obligatoire de la licence 2026 et d'une pièce d'identité.

Le chronométrage sera effectué grâce à un système électronique. Les résultats seront affichés sur place et publiés sur le site internet de l'organisateur. Le classement sera constaté et validé par l'Arbitre Principal. En cas de réclamation, ces dernières devront lui être adressées à l'issue de la course.

Le classement de l'équipe est pris en compte sur la base du temps du dernier membre de l'équipe à l'arrivée de l'épreuve de course à pied. Pour pouvoir prétendre au classement des équipes mixtes, une féminine au minimum doit figurer à l'arrivée.

7. Assistance médicale :

Une assistance médicale sera assurée toute la journée :

- 4 secouristes et 2 véhicules, à l'arrivée et sur le site de course
- 1 titulaire du BNSSA sur la partie natation

Tout participant autorise l'organisation à lui apporter tous les soins médicaux et proposer une hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence en concertation avec les instances compétentes (secouristes, médecins, SAMU, pompiers etc...)

8. Responsabilités :

La responsabilité civile de l'organisateur est couverte par une police souscrite auprès de la Fédération Française de Triathlon.

Tous les participants bénéficient d'une garantie responsabilité civile via leur licence compétition ou leur pass compétition.

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages (corporels ou matériels) que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou défaillance provoqué par un mauvais état de santé, par le non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité données par l'organisateur et/ou le présent règlement.

9. Droit à l'image / CNIL :

Chaque coureur autorise l'organisation du Triathlon Villefranche Saône Vallée à utiliser toutes les images sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de documents promotionnels et publicitaires nécessaires à la communication et à la promotion des événements organisés par l'association. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant.

Les données à caractère personnel recueillies par les inscriptions et les résultats de chronométrage sont nécessaires pour l'organisation de la course. Elles pourront faire l'objet de traitements informatisés *ou tout document promotionnel de la course dans le cadre de prospection commerciale*. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant, les faire rectifier ou vous opposer à leur utilisation en écrivant à tvsv.contacts@gmail.com

En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit. L'émargement au retrait du dossard vaut acceptation du règlement.

10. Epreuve éco-responsable :

Nous sommes détenteurs du label « développement durable » délivré par la FFTRI, depuis la création de l'épreuve. Notre volonté est de réduire les impacts sur l'environnement de la manifestation, et de sensibiliser chacun des participants aux gestes éco-citoyens.

Dans ce sens, chaque athlète sera invité pour le ravitaillement final à utiliser un gobelet réutilisable fourni par l'organisation, et à le rendre aux bénévoles avant de partir.

11. En cas d'annulation de l'épreuve :

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (autorisation DDT, autorisation préfecture ou arrêté municipal non obtenu...).

Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (conditions météo, épidémie...)

12. Récompenses :

Seront récompensés sur le Duathlon : les 3 premiers hommes scratch, les 3 premières femmes scratch, les premiers de chaque catégorie homme et femme (cadet, junior, senior, master), la première équipe relais hommes, la première équipe relais femmes et la première équipe relais mixte.

Seront récompensés sur chaque course jeunes : les 3 premiers garçons et les 3 premières filles de chaque catégorie (mini-poussin, poussin, pupille, benjamin, minime).

